

Le Conseil,

Vu le rapport du 29 avril 1997, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Je sou mets à votre agrément diverses propositions de modifications des crédits pour l'exercice 1997, qui s'équilibrent par elles-mêmes.

En effet, les unes sont des virements à l'intérieur des dépenses ou des recettes prévues, les autres sont des décisions modificatives augmentant ou réduisant , d'un montant égal, les prévisions de recettes ou de dépenses. Ces dernières vous sont toujours soumises puisqu'elles modifient le volume budgétaire. Dans la mesure où les crédits votés au budget le sont par chapitre, seuls les virements d'un chapitre à l'autre ou ceux touchant aux subventions allouées vous sont soumis.

Le budget a été voté par nature et les chapitres sont constitués des comptes à deux chiffres à l'exception des comptes 60, 61, 62 sauf 621 635 - 637 et 713 qui forment le chapitre 011 charges à caractère général et des comptes 621, 64, 631 et 633 qui forment le chapitre 012 charges de personnel.

- Budget principal - section d'investissement -

Une mise à jour du plan de comptes dans le système Pléiades a été réalisée au début de l'année après le vote du budget primitif 1997.

De ce fait, certaines corrections d'imputation ont dû être apportées sur les inscriptions nouvellement votées. Elles ont concerné des crédits initialement ouverts sur les comptes :

- 217 immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition,
- 215 8 autres installations, matériel et outillage techniques,
- 281 8 amortissement des autres immobilisations corporelles (renvoi n° 1).

L'émission d'un titre pour la récupération de la caution versée pour la location des bureaux dans l'immeuble Le Gouverneur à Lyon 3° a été rendue possible par le virement d'une prévision de recette ouverte pour la gestion de la dette communautaire (0,80 MF) du compte 276 400 créances sur des particuliers. Il convient aujourd'hui de réabonder cette ligne d'origine, du même montant, en augmentant simultanément la dépense pour sûreté budgétaire (renvoi n° 2).

Les avances aux aménageurs des opérations d'urbanisme et de développement social urbain (DSU) ont été budgétées en dépense, au compte 238 100 avances et acomptes versés à mandataires. Je vous suggère d'inscrire, par décision modificative, les écritures nécessaires à leur régularisation pour leur montant inscrit au budget primitif 1997 augmenté des versements effectués sur les exercices antérieurs restant à régulariser. Ces écritures sont équilibrées en dépense (compte 231 510) comme en recette (compte 238 100). Elles entraînent une augmentation globale de la prévision d'investissement de 29,13 MF (renvoi n° 3).

Au budget primitif, les crédits finançant l'aménagement de voiries urbaines et les DSU sont ouverts pour la plupart en travaux de voirie (compte 231.510). La réalisation de ces lignes suppose aujourd'hui le transfert de ces crédits sur de nouvelles imputations pour :

plantation d'arbres (compte 212 100)	11,84 MF dont 6 MF pour la voirie de proximité (renvoi n° 4)
meublier urbain (compte 215 220)	4,45 MF (renvoi n° 5)
acquisitions foncières (compte 211 200) pour de la voirie de proximité	3,00 MF. (renvoi n° 6)

Le parc de stationnement construit par la Communauté à Craponne, rue Bergeron, fait l'objet d'une participation du SYTRAL pour 0,18 MF. Il s'agit d'une recette nouvelle qu'il est possible de réaliser dès à

présent. La contrepartie de cette inscription peut abonder, sur l'opération 0034 voirie de proximité, la ligne pour les plantations d'arbres d'alignement (renvoi n° 7).

Le lancement des travaux pour le traitement de la rue Marc Sangnier à Villeurbanne peut être assuré à partir des crédits ouverts sur cette opération, pour les acquisitions foncières (0,50 MF) (renvoi n° 8).

Des écritures équilibrées vous sont également proposées pour le programme des petits aménagements de voirie (PAV). Les restes à réaliser pour fin 1996 doivent faire l'objet d'une réinscription au titre de 1995 (1,47 MF) et de 1996 (1,92 MF). Les aménagements définis pour 1997 sont financés par le SYTRAL, à hauteur de 12,65 MF (renvoi n°9).

Pour le réseau intermédiaire des transports en commun, il convient aussi d'anticiper les propositions nouvelles du budget supplémentaire. En effet, il s'agit de régulariser les factures pour les travaux engagés, pour le mobilier urbain et les plantations d'arbres, sur les sites propres de Saint Priest, Vaulx en Velin et Villeurbanne.

L'ensemble de la dépense à inscrire représente un montant de 23,06 MF. Elle est couverte par une participation du SYTRAL de 22,4 MF et des communes de Saint Priest (0,36 MF) et de Villeurbanne (0,30 MF) (renvoi n° 10).

L'acquisition de fournitures nécessaires à la réalisation d'opérations de signalisation lumineuse suppose l'ouverture d'une dépense de 4,30 MF sur le compte 215 210 à partir des crédits inscrits au budget 1997, en compte de travaux (231 520) (renvoi n° 11).

Les aménagements d'espaces verts et d'éclairage public faits place du Marché dans le quartier de la Sauvegarde à Lyon 9° pour le compte de la ville sont estimés à 1,10 MF. La participation de la commune et la dépense correspondante sont à réaliser sur le compte 458 opérations d'investissement sous mandat. Un transfert des lignes ouvertes au budget primitif permet la mise en place de ces crédits (renvoi n° 12).

En matière de développement économique, il est souhaitable de procéder à une reventilation des crédits ouverts dans le cadre du pôle TECHLID et de la ZAC "Long de Feuilly" à Saint Priest.

Pour TECHLID, des crédits sont mis en place pour les travaux de voirie (2,85 MF) et pour le réseau d'eau potable (0,05 MF).

Dans le périmètre de la ZAC "Long de Feuilly", la Communauté réalise une acquisition foncière de 3 MF à la SEMIFAL. Elle finance dans le périmètre de l'opération 0,66 MF de plantations pour la coulée verte traitée par l'Office national des forêts (ONF) (renvoi n° 13).

La ville de Lyon participe à l'achat du foncier pour le développement du quartier de Gerland à Lyon 7° et notamment pour le tènement de l'îlot de la Chancellerie. Cette nouvelle recette représente 4 MF (renvoi n° 14).

Deux écritures d'ordre relatives à des acquisitions de terrains à titre gratuit doivent être budgétées pour des opérations de voirie de proximité (4 MF) et l'aménagement du PAE Naive à Saint Genis Laval (0,07 MF) (renvoi n° 15).

Enfin, figure une proposition de recette de 0,003 MF pour l'annulation partielle d'un mandat émis en 1996 en vue de l'achat de matériels incendie (renvoi n° 16).

L'ensemble de ces mouvements, en section d'investissement, aboutit à augmenter de 77,28 MF la masse budgétaire.

Dépenses		Recettes	
Imputation	Montant	Imputation	Montant
renvoi n° 1			
compte 215 820	- 1 932 321,00		

fonction 622 opération 0100 collecte sélective			
--	--	--	--

compte 215 740 fonction 622 opération 0100	+ 1 932 321,00		
compte 215 820 fonction 622 opération 0101 usine d'incinération Lyon-sud"	- 2 800 000,00		
compte 215 740 fonction 622 opération 0101	+ 2 800 00,00		
compte 217 800 fonction 022 opération 0107 hôtel de communauté	- 500 000,00		
compte 215 830 fonction 022 opération 0107	+ 500 000,00		
compte 215 820 fonction 622 opération 0114 mobilier et matériels	- 120 000,00		
compte 215 740 fonction 622 opération 0114	+ 120 000,00		
compte 215 820 fonction 64 opération 0114	- 3 200 000,00		
compte 215 740 fonction 64 opération 0114	+ 3 200 00,00		
compte 217 800 fonction 21 opération 0114	- 50 000,00		
compte 215 830 fonction 21 opération 0114	+ 50 000,00		
compte 217 800 fonction 022 opération 0114	- 200 000,00		
compte 215 830 fonction 022 opération 0114	+ 200 000,00		
compte 217 800 fonction 622	- 550 000,00		

opération 0114			
----------------	--	--	--

compte 215 830 fonction 622 opération 0114	+ 550 000,00		
compte 215 810 fonction 622 opération 0115 véhicules	- 13 000 000,00		
compte 215 730 fonction 622 opération 0115	+ 13 000 000,00		
compte 215 810 fonction 64 opération 0115	- 8 500,00		
compte 215 730 fonction 64 opération 0115	+ 8 500,00		
compte 217 210 fonction 022 opération 0115	- 5 000 000,00		
compte 218 200 fonction 022 opération 0115	+ 5 000 000,00		
compte 217 210 fonction 64 opération 0115	- 62 000,00		
compte 218 200 fonction 64 opération 0115	+ 62 000,00		
		compte 281 880 fonction 022 sans opération	- 5 000 000,00
		compte 281 583 fonction 022 sans opération	+ 5 000 000,00
renvoi n° 2			
compte 020 000 fonction 01 sans opération	+ 800 000,00	compte 276 340 fonction 01 sans opération	+ 800 000,00
renvoi n° 3			
compte 231 510 fonction 653 opération 0002	+ 11 344 000,00	compte 238 100 fonction 653 opération 0002	+ 11 344 000,00

St Priest ZAC "des Perches"			
--------------------------------	--	--	--

compte 231 510 fonction 66 opération 0048 Décines Charpieu DSU le Prainet	+ 1 545 186,33	compte 238 100 fonction 66 opération 0048	+ 1 545 186,33
compte 231 510 fonction 66 opération 0056 DSU Ville nouvelle à Rillieux la Pape	+ 11 000 000,00	compte 238 100 fonction 66 opération 0056	+ 11 000 000,00
compte 231 510 fonction 66 opération 0063 DSU Bel Air les Brosses à Villeurbanne	+ 2 000 000,00	compte 238 100 fonction 66 opération 0063	+ 2 000 000,00
compte 231 510 fonction 653 opération 0088 ZAC "Wilson Charpennes" à Villeurbanne"	+ 3 236 239,00	compte 238 100 fonction 653 opération 0088	+ 3 236 239,00
renvoi n° 4			
compte 231 510 fonction 64 opération 0034 voirie de proximité	- 6 000 000,00		
compte 212 100 fonction 64 opération 0034	+ 6 000 000,00		
compte 231 510 fonction 66 opération 0060 Vaulx en Velin - DSU	- 433 280,00		
compte 212 100 fonction 66 opération 0060	+ 433 280,00		
compte 231 510 fonction 66 opération 0053 Meyzieu DSU les Plantées	- 220 000,00		
compte 212 100 fonction 66 opération 0053	+ 220 000,00		
compte 231 510 fonction 66	- 587 000,00		

opération 0054 "Oullins DSU"			
---------------------------------	--	--	--

compte 212 100 fonction 66 opération 0054	+ 587 000,00		
compte 231 510 fonction 66 opération 0062 Villeurbanne DSU Saintt Jean les Buers	- 56 500,00		
compte 212 100 fonction 66 opération 0062	+ 56 500,00		
compte 231 510 fonction 66 opération 0061 Vénissieux DSU	- 24 610,54		
compte 212 100 fonction 66 opération 0061	+ 24 610,54		
compte 231 510 fonction 64 opération 0024 Mions rue Ferrus Ch. Charbonnier	- 160 000,00		
compte 212 100 fonction 64 opération 0024	+ 160 000,00		
compte 231 510 fonction 66 opération 0047 Bron DSU Terraillon	- 991 700,00		
compte 212 100 fonction 66 opération 0047	+ 991 700,00		
compte 231 550 fonction 64 opération 0013 rénovation tunnel sous Fourvière	- 640 000,00		
compte 212 100 fonction 64 opération 0228	+ 640 000,00		
compte 231 510 fonction 64 opération 0190 TNP mesures	- 2 730 850,00		

d'accompagnement			
------------------	--	--	--

compte 212 100 fonction 64 opération 0045 TNP travaux d'accompagnement	+ 2 730 850,00		
renvoi n° 5			
compte 231 510 fonction 64 opération 0034 voirie de proximité	- 3 000 000,00		
compte 215 220 fonction 64 opération 0034	+ 3 000 000,00		
compte 231 510 fonction 66 opération 0061 Vénissieux DSU	- 2 200,00		
compte 215 220 fonction 66 opération 0061	+ 2 200,00		
compte 231 510 fonction 66 opération 0047 Bron DSU Terraillon	- 307 583,20		
Compte 215 220 fonction 66 opération 0047	+ 307 583,20		
compte 231 510 fonction 64 opération 0017 Lyon 6° rue Garibaldi	- 500 000,00		
Compte 215 220 fonction 64 opération 0017	+ 500 000,00		
compte 231 510 fonction 64 opération 0038 classement des voies privées	- 150 000,00		
compte 215 220 fonction 64 opération 0038	+ 150 000,00		
compte 231 510 fonction 64 opération 0190 TNP mesures	- 474 500,00		

d'accompagnement			
------------------	--	--	--

opération 0035 réseau intermédiaire		opération 0035	
--	--	----------------	--

compte 215 210 fonction 628 opération 0035	+ 663 160,00	Compte 138 400 fonction 64 opération 0035	+ 663 160,00
compte 215 220 fonction 64 opération 0035	+ 400 000,00	Compte 138 600 fonction 64 opération 0035	+ 400 000,00
compte 231 510 fonction 64 opération 0035	+ 21 000 000,00	Compte 138 600 fonction 64 opération 0035	+ 21 000 000,00
renvoi n° 11			
compte 231 520 fonction 628 opération 0037 signalisation lumineuse et matériels	- 4 300 000,00		
compte 215 210 fonction 628 opération 0037	+ 4 300 000,00		
renvoi n° 12			
compte 231 510 fonction 66 opération 0052 Lyon 9° DSU quartier La Duchère	- 1 100 000,00	compte 138 400 fonction 66 opération 0052	- 1 100 000,00
compte 458 114 fonction 66 opération 0052	+ 1 100 000,00	compte 458 214 fonction 66 opération 0052	+ 1 100 000,00
renvoi n° 13			
compte 211 800 fonction 653 opération 0204 Pôle de développement TECHLID	- 50 000,00		
compte 231 530 fonction 653 opération 0204	+ 50 000,00		
compte 211 800 fonction 653 opération 0204	- 2 850 000,00		
compte 231 510 fonction 653 opération 0204	+ 2 850 000,00		

compte 238 100 fonction 653 opération 0003 Saint Priest ZAC "Long de Feuilly"	- 3 000 000,00		
compte 211 100 fonction 653 opération 0003	+ 3 000 000,00		
compte 238 100 fonction 653 opération 0003	- 657 000,00		
compte 212 100 fonction 653 opération 0003	+ 657 000,00		
renvoi n° 14 compte 211 500 fonction 653 opération 0196 ENS lettres Lyon 7°	+ 4 000 000,00	compte 138 400 fonction 653 opération 0001	+ 4 000 000,00
renvoi n° 15 compte 211 100 fonction 64 opération 0034 voirie de proximité	+ 4 000 000,00	compte 132 800 fonction 653 opération 0034	+ 4 000 000,00
compte 211 200 fonction 653 opération 0070 Saint Genis Laval PAE de Naive	+ 71 060,00	compte 132 800 fonction 653 opération 0070	+ 71 060,00
renvoi n° 16 compte 020 000 fonction 01 sans opération	+ 3 123,54	compte 215 830 fonction 054 opération 0114 mobiliers et matériels	+ 3 123,54

- Budget principal - Section de fonctionnement -

Un transfert de crédit de 10 000 F entre chapitres budgétaires est rendu nécessaire pour la réévaluation de l'enveloppe "locations de vêtements" du restaurant administratif, insuffisamment approvisionnée au budget primitif (renvoi n° 17).

La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 a prévu, dans son article 111, que les agents titulaires d'un emploi d'une collectivité conservent les avantages ayant le caractère de complément de rémunération qu'ils ont collectivement acquis au sein de leur collectivité ou établissement, par l'intermédiaire d'organismes à vocation sociale (renvoi n° 18).

En conséquence, un montant de 1 550 000 F pourrait être transféré du budget du comité social sur les crédits de la paie, ventilé dans les différentes fonctions et sur les comptes suivants :

- 641 180 : autres indemnités du personnel titulaire,
- 641 380 : autres indemnités du personnel non titulaire.

L'expérience acquise à ce jour dans l'application de la nomenclature M 14 permet d'affiner la prévision budgétaire. Plus précisément, la participation versée à la SNCF pour le nettoyage de la passerelle et des toilettes de la gare de Perrache serait à imputer au compte 657 380 - fonction 022 : subventions aux autres organismes publics (231 950 F) (renvoi n° 18).

Les remboursements des compagnies d'assurances concernant deux sinistres intervenus sur les gymnases de la Communauté urbaine à :

- Villeurbanne, au gymnase Jean Vilar,
- Saint Priest, au gymnase Colette,

s'élèvent à 2 582 463 F. La recette serait affectée dans sa totalité à la remise en état de ces équipements sportifs communautaires au compte 615 220 - fonction 251 (renvoi n° 19).

Dans le cadre des échanges techniques de la coopération décentralisée entre le Grand Lyon et l'agglomération de Santiago du Chili, la Communauté urbaine est subventionnée par l'Etat au titre de ses frais engagés sur l'exercice 1996. La recette de 125 000 F financerait les dépenses en cours de la mission de coopération (renvoi n° 20).

Un réajustement de la prévision budgétaire, concernant la participation au bilan de la ZAC "des Perches" fait l'objet d'un mouvement budgétaire de 920 F (renvoi n° 21).

Lors de la séance du conseil de communauté du 2 décembre 1996, nous avons accepté le principe de verser un fonds de concours de 1,8 MF à la ville de Lyon pour l'aménagement du passage Thiaffait à Lyon 1er. Afin d'effectuer ce paiement, les crédits sont mis en place par virement (renvoi n° 22).

La participation communautaire au projet d'établissement des Hospices civils de Lyon sera limitée à 6,4 MF en 1997. Compte tenu d'un crédit ouvert de 10,4 MF, il vous est proposé de virer 4 MF pour financer les subventions à verser aux communes qui ont accepté le transfert de propriété des gymnases, chacun de ces versements faisant l'objet d'une délibération spécifique (renvoi n° 23).

Dépenses		Recettes	
Imputation	Montant	Imputation	Montant
renvoi n° 16			
compte 621 810 fonction 022	- 10 000,00		
compte 613 530 fonction 022	+ 10 000,00		
renvoi n° 17			
compte 657 480 fonction 022 opération 0220 comité des oeuvres sociales	- 1 550 000,00		

compte 641 180 fonction 021 fonction 022 fonction 054 fonction 60 fonction 64 fonction 90 fonction 121 fonction 653 fonction 66 compte 641 380 fonction 022 fonction 054	+ 6 600,00 + 716 000,00 + 87 500,00 + 408 000,00 + 183 000,00 + 13 600,00 + 11 000,00 + 79 500,00 + 28 400,00 + 8 200,00 + 8 200,00		
renvoi n° 18 compte 622 800 fonction 022 opération 0106 requalification du CELP compte 657 380 fonction 022 opération 0106	- 231 950,00 + 231 950,00		
renvoi n° 19 compte 615 220 fonction 251	+ 2 582 463,00	compte 708 781 fonction 251	+ 2 582 463,00
renvoi n° 20 compte 622 800 fonction 60 renvoi n° 21 compte 657 210 fonction 653 opération 0002 Saint Priest ZAC "des Perches"	+ 125 000,00 + 920,00	compte 747 100 fonction 60 compte 747 800 fonction 653 opération 0173 Lyon 9° îlot des Tanneurs	+ 125 000,00 + 920,00
renvoi n° 22 compte 657 280 fonction 653 opération 0116 habitat adapté - surcoût foncier compte 657 140 fonction 90 opération 0008 Lyon 1er Pentès de la	- 1 800 000,00		

Croix Rousse	+ 1 800 000,00		
--------------	----------------	--	--

renvoi n° 23			
compte 657 540 fonction 30 opération 0064 plan hospitalier HCL	- 4 000 000,00		
compte 657 140 fonction 251 opération 0109 bâtiments scolaires	+ 4 000 000,00		

- Point particulier : création de comptes budgétaires postérieurement au budget primitif -

Adoptée à la communauté urbaine de Lyon le 1er janvier 1997, la nomenclature comptable M 14 est entrée aujourd'hui dans sa phase opérationnelle, exigeant une précision plus fine dans le choix et l'utilisation des comptes budgétaires. Au stade de l'exécution, la création de comptes s'est révélée utile pour compléter et affiner la préparation budgétaire.

Les comptes nouveaux pour la section de fonctionnement figurent dans la liste ci-après :

- en dépenses :

- 628 100 : cotisations et concours divers,
- 628 800 : autres reversements et remboursements,
- 648 330 : congé de fin d'activité.

- en recettes :

- 748 800 : autres attributions, subventions et participations,
- 771 100 : pénalités perçues sur achats et ventes.

Pour des raisons identiques, des virements de crédits entre comptes et fonctions concernant des prévisions de subventions doivent être régularisées conformément à la liste ci-dessus.

Dépenses		Recettes	
Imputation	Montant	Imputation	Montant
compte 657 380 fonction 60	- 20 000,00		
compte 657 380 fonction 66	+ 20 000,00		
compte 657 140 fonction 66 opération 0053 Meyzieu DSU les Plantées	- 117 000,00		
compte 657 170 fonction 66 opération 0046 Bron DSU Parilly	+ 117 000,00		

compte 657 140 fonction 66 opération 0058 Saint Fons DSU quartier des Clochettes	- 50 000,00		
compte 657 280 fonction 66 opération 0057 Saint Fons DSU quartier de l'Arsenal	+ 50 000,00		
compte 657 140 fonction 66 opération 0053 Mezzieu DSU les Plantées	- 100 000,00		
compte 657 280 fonction 66 opération 0053	+ 100 000,00		
compte 657 170 fonction 653 opération 0116 habitat adapté - surcoût foncier	- 31 000,00		
compte 657 280 fonction 653 opération 0116	+ 31 000,00		
compte 657 170 fonction 653 opération 0116	- 3 674 475,00		
compte 657 280 fonction 653 opération 0116	+ 3 674 475,00		
compte 657 480 fonction 80	- 34 000,00		
compte 657 480 fonction 53	+ 34 000,00		
compte 657 480 fonction 01	- 90 124,00		
compte 657 480 fonction 653 opération 0216 Agence d'urbanisme	+ 90 124,00		
compte 657 480 fonction 01	- 81 433,00		

compte 657.370 fonction 70 opération 0143 SYMALIM	+ 81 433,00		
compte 657 480 fonction 01	- 100 350,00		
compte 657 480 fonction 70	+ 100 350,00		

- BUDGETS ANNEXES -

En raison des travaux de construction du boulevard urbain sud à Corbas, la conduite d'adduction d'eau du Dauphiné à Corbas doit être déviée. Pour cela, le département du Rhône nous verse conventionnellement une participation de 660 000 F (renvoi n° 24).

Les travaux sur le réservoir d'eau potable de Sainte Foy lès Lyon ont été décalés en 1997. Ce sont 4,7 MF qui sont à payer financés par les subventions de l'Agence de l'eau et la récupération de TVA sur l'opération 0138 : augmentation de la capacité de stockage (renvoi n° 25).

En assainissement, les derniers travaux du collecteur du Point du Jour (2,950 MF), n'ayant pas été mandatés à la fin de 1996, peuvent être financés par les aides et subventions de l'Agence qui lui sont affectées sur l'opération 0225 : collecteur du Point du Jour (renvoi n° 26).

Pour les travaux sur stations de relèvement, ce sont 2,915 MF qui sont à mandater rapidement (programme 1996). Ils seront financés par les aides et subventions de l'Agence qui nous sont versées pour les stations d'épuration. Les inscriptions concernent les opérations de réseaux d'eaux usées (0122) et de stations d'épuration (0121) (renvoi n° 27).

Pour la station d'épuration à Pierre Bénite, la dépense concernant le dépoussiéreur (7,5 MF), prévue en 1996 et qui n'a pas été réalisée, doit être financée cette année par l'inscription des versements notifiés par l'Agence (opération 0121, renvoi n° 28).

Il convient aussi de prévoir les crédits nécessaires (0,716 MF) aux contrôles liés à la phase probatoire du METP de Saint Fons, crédits prévus en 1996 et qui n'ont pu être reportés (renvoi n° 29).

Dépenses		Recettes	
Imputation	Montant	Imputation	Montant
renvoi n° 24 compte 238 511 fonction 111 opération 0137 réseau d'eau potable	+ 795 960,00	compte 131 210 fonction 111 opération 0137 compte 238 511 fonction 111 opération 0137	+ 660 000,00 + 135 960,00
renvoi n° 25 compte 276 200 fonction 111 opération 0137	+ 135 960,00	compte 276 200 fonction 111 opération 0137	+ 135 960,00

compte 238 511 fonction 111 opération 0138 capacité de stockage	+ 4 700 000,00	compte 131 810 fonction 111 opération 0139 sécurité de la ressource	+ 3 897 180,76
		compte 238 511 fonction 111 opération 0138	+ 802 819,24
renvoi n° 26			
compte 276 200 fonction 111 opération 0138	+ 802 819,24	compte 276 200 fonction 111 opération 0138	+ 802 819,24
compte 238 510 fonction 222 opération 0225 collecteur du Point du Jour	+ 2 950 000,00	compte 168 110 fonction 222 opération 0225	+ 1 200 000,00
		compte 131 810 fonction 222 opération 0225	+ 1 750 000,00
renvoi n° 27			
compte 238 310 fonction 222 opération 0122 réseau d'assainisse- ment	+ 1 040 000,00	compte 168 16 110 fonction 222 opération 0122	+ 260 000,00
		compte 131 810 fonction 222 opération 0122	+ 780 000,00
compte 238 320 fonction 222 opération 0122	+ 1 875 000,00	compte 131 810 fonction 222 opération 0121	+ 1 875 000,00
renvoi n° 28			
compte 238 310 fonction 222 opération 0121 stations d'épuration	+ 7 491 000,00	compte 168 110 fonction 222 opération 0121	+ 2 430 000,00
		compte 131 810 fonction 222 opération 0121	+ 5 061 000,00
renvoi n° 29			
compte 238 310 fonction 222 opération 0121	+ 716 000,00	compte 131 810 fonction 222 opération 0121	+ 716 000,00

B - Propose de délibérer en conséquence ;

Vu le présent dossier ;

Vu l'article 111 de la loi n° 84-53 en date du 26 janvier 1984 ;

Vu sa délibération en date du 2 décembre 1996 ;

Oùï l'avis de sa commission finances et programmation ;

Oùï l'intervention du rapporteur précisant qu'il y aurait lieu de compléter le rapport comme suit :

"Par rapport séparé, je vous propose le remboursement anticipé de l'avance de 90 MF en capital faite à la Communauté urbaine dans le cadre du METP pour la rénovation et l'exploitation de la station d'épuration à Saint Fons.

Cette opération de gestion de la dette visant à en réduire la charge doit être réalisée le 1er juillet 1997 avec un refinancement. Les crédits correspondants doivent être mis en place en dépenses et en recettes du budget annexe de l'assainissement.

Dépenses		Recettes	
Imputation	Montant	Imputation	Montant
compte 168 700 fonction 222	+ 86 739 349,00	compte 164 800 fonction 222	+ 93 407 490,00
compte 661 110 fonction 222	+ 6 668 141,00		
compte 481 600 fonction 222	+ 6 668 141,00	compte 796 000 fonction 222	+ 6 668 141,00

DELIBERE

1° - Approuve les décisions modificatives et virements sus-mentionnés.

2° - Autorise monsieur le président :

a) - à verser un fonds de concours de :

- 1 800 000 F à la ville de Lyon pour l'aménagement du passage Thiaffait sur les pentes de la Croix Rousse à Lyon 4°,
- 90 350 F à Rhonalpénergie,
- 10 000 F à Acoucté,

b) - à augmenter les subventions à l'Agence d'urbanisme de 90 000 F et au SYMALIM de 81 433 F.

3° - Décide que :

conformément à l'article 111 de la loi du 26 janvier 1984, il convient d'intégrer à titre de régularisation, dans le budget de la Communauté urbaine, les avantages ci-après existant antérieurement à ce texte, versés jusqu'à présent par le comité social :

- l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires, allouée aux cadres administratifs de catégorie A et B,
- la prime pour médaille.

Est également concernée par cette disposition l'indemnité compensatrice de logement versée aux sapeurs-pompiers professionnels non logés. Il s'agit là d'une régularisation sans transfert de crédit.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,